



# Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

---

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

---

### EXERCICE 2024

Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

---

*Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels du délégataire ainsi que de données et informations propres à la Collectivité.*

*Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.*

*La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.*

*Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire.*

---

# Sommaire

Table des acronymes .....	4
Chiffres clés du service d'eau potable .....	5
<b>1. La présentation générale des services .....</b>	<b>6</b>
1.1. Le territoire .....	6
1.2. Les missions .....	6
1.3. Le mode de gestion .....	7
<b>2. Concession de service public : le service d'eau potable.....</b>	<b>9</b>
2.1. Les usagers du service .....	9
2.2. Le patrimoine du service .....	10
2.3. Les ressources.....	10
2.4. La distribution.....	11
2.4.1. Les volumes exportés .....	11
2.4.2. La distribution d'eau sur le territoire.....	11
2.5. Les interventions et travaux sur le territoire.....	14
2.6. Les performances du réseau .....	16
2.6.1. Le rendement .....	16
2.6.2. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	16
2.6.3. L'indice linéaire de pertes.....	17
2.7. La qualité de l'eau.....	19
2.8. Le service aux usagers .....	19
<b>3. Régie avec prestation de service : le service d'eau potable.....</b>	<b>21</b>
3.1. Les usagers du service .....	21
3.2. Le patrimoine du service .....	22
3.3. Les ressources.....	22
3.4. La distribution.....	22
3.4.1. Les volumes exportés .....	22
3.4.2. La distribution d'eau sur le territoire.....	23
3.5. Les interventions et travaux sur le territoire.....	25
3.6. Les performances du réseau .....	26
3.6.1. Le rendement .....	26
3.6.2. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	26
3.6.3. L'indice linéaire de pertes.....	27
3.7. La qualité de l'eau.....	29
<b>4. Régies directes : le service d'eau potable .....</b>	<b>30</b>
4.1. Les usagers du service .....	30
4.2. Le patrimoine du service .....	32

4.3. Les ressources.....	33
4.4. La distribution.....	34
4.4.1. Les volumes exportés .....	34
4.4.2. La distribution d'eau sur le territoire.....	34
4.5. Les performances du réseau .....	40
4.5.1. Le rendement .....	40
4.5.2. L'indice linéaire de consommation.....	41
4.5.3. L'indice linéaire de pertes.....	42
<b>5. Les interventions et travaux sur le territoire.....</b>	<b>44</b>
5.1. La qualité de l'eau.....	46
<b>6. Les éléments financiers du service d'eau potable.....</b>	<b>47</b>
6.1. Concession du service public.....	47
6.1.1. Le tarif du service.....	47
6.1.2. Les recettes .....	48
6.2. Régie avec prestation de service .....	49
6.2.1. Le tarif du service.....	49
6.3. Régies.....	50
6.3.1. Le tarif du service.....	50
<b>Annexes .....</b>	<b>53</b>

# Table des acronymes

## ➤ Tous services confondus

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

## ➤ Service d'eau potable

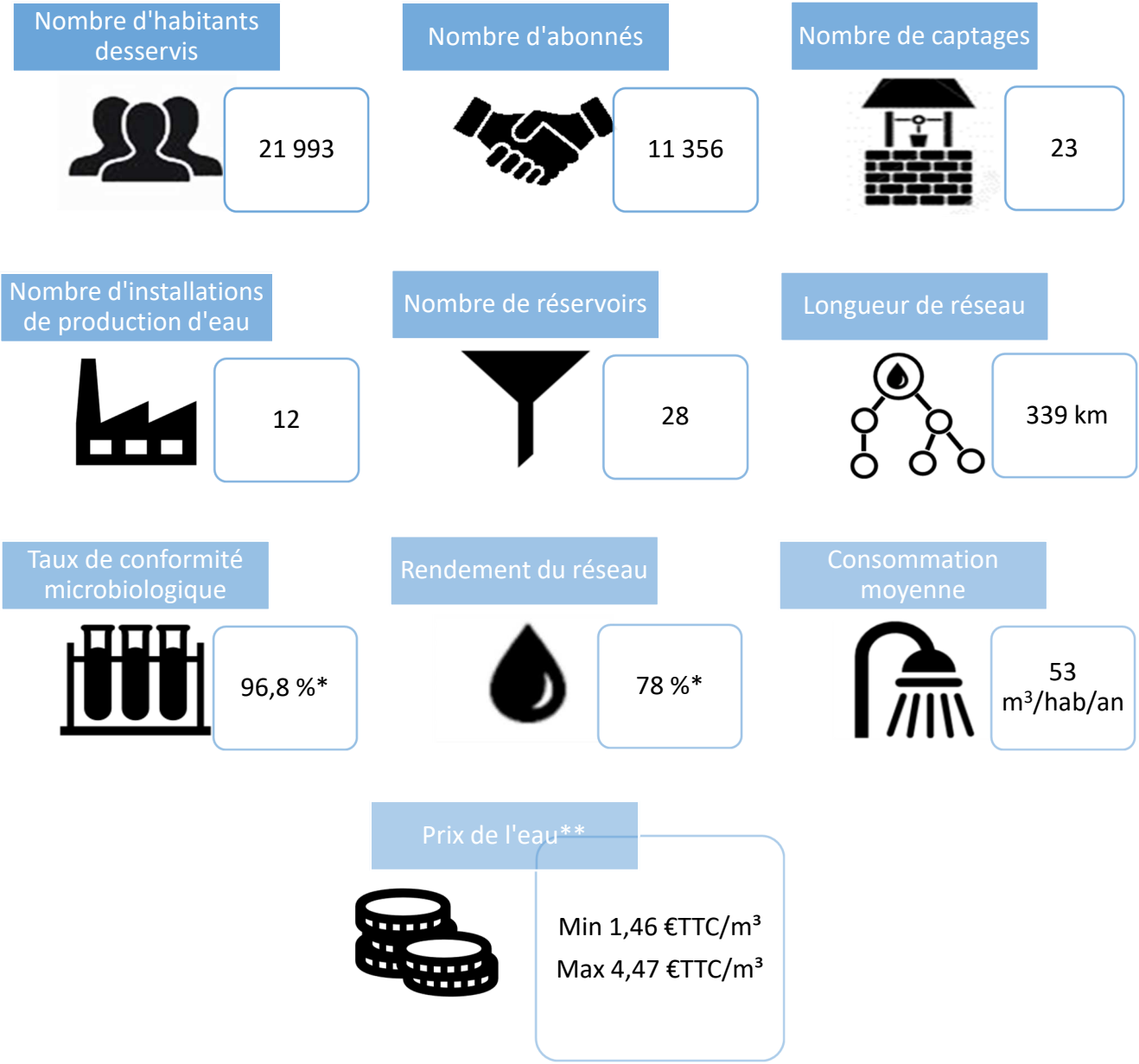
DUP : Dossier d'Utilité Publique

ILC : Indice Linéaire de Consommation

ILP : Indice Linéaire des Pertes



## Chiffres clés du service d'eau potable



\*Valeurs moyennes  
 \*\*Selon les données disponibles

# 1. La présentation générale des services

## 1.1. Le territoire

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais assure la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les **23 communes** suivantes :

<b>Aulnay-la-Rivière</b>	<b>Echilleuses</b>
<b>Auxy,</b>	<b>Egry,</b>
<b>Barville-en-Gâtinais,</b>	<b>Gaubertin,</b>
<b>Batilly-en-Gâtinais,</b>	<b>Grangermont,</b>
<b>Beaune-la-Rolande,</b>	<b>Juranville,</b>
<b>Boësses,</b>	<b>La Neuville-sur-Essonne,</b>
<b>Briarres-sur-Essonne,</b>	<b>Le Malesherbois</b>
<b>Bromeilles,</b>	<b>Nancray-sur-Rimarde,</b>
<b>Chambon-la-Forêt,</b>	<b>Ondreville-sur-Essonne,</b>
<b>Courcelles-le-Roi,</b>	<b>Orville,</b>
<b>Desmots,</b>	<b>Puiseaux</b>
<b>Dimancheville,</b>	<b>Egry,</b>

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'exercice 2024 se base selon les données transmises par les différentes communes en régies et en régies avec prestation de service et par la transmission de leurs RPQS qui sont annexés au présent document. Quant aux communes en concession de service, les données proviennent des Rapports Annuels des Délégués.

L'étude du territoire est portée sur une population de 21 993 habitants.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté est donc dans l'obligation de soumettre le RPQS à la CCSPL.

## 1.2. Les missions

La Collectivité a pour objet l'organisation de ce service public sur son territoire.

Elle a pour mission notamment :

- Étudier et réaliser les ouvrages nécessaires stockage et à la distribution de l'eau potable
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement
- Établir le règlement du service

- Fixer le prix de l'eau

Ces missions principales se décomposent en :

- **La production et le stockage :**

La Collectivité présente sur son territoire de nombreuses ressources en eau. L'approvisionnement en eau potable est donc réalisé par captage, par production et par achat d'eau. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux traitées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage.

Les principales installations mises à disposition :

- **23 ressources,**
- **12 stations de désinfection,**
- **33 stations de surpression,**
- **228 réservoirs,**
- **339 km de canalisations,**

- **La distribution et la vente de l'eau potable :**

La distribution de l'eau potable se fait grâce à des réseaux gravitaires, où l'eau se déplace jusqu'à un point de distribution, à l'aide de la pente des canalisations ou grâce à des réseaux en pression, dans lesquels l'eau est envoyée à l'aide de surpresseurs.

Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

### 1.3. Le mode de gestion

Sur son territoire, la Collectivité présente plusieurs modes de gestion :

- **Concessions de service public par affermage :**

Une partie du service public d'eau potable est actuellement délégué à l'entreprise Veolia par deux contrats de concession de service public qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ces contrats ont été signés pour une durée de 15 ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

Puiseaux	Objet	Date d'effet	Date d'échéance
<b>Contrat</b>	<b>Contrat par affermage avec VEOLIA</b>	<b>01/07/2013</b>	<b>30/06/2028</b>
<b>Avenant n°1</b>	Caducité de l'article 6.9 du contrat relatif à la défense incendie.	13/01/20215	30/06/2028
<b>Avenant n°2</b>	Inspection télévisée sur le forage Rigorne - pose d'une canalisation de refoulement strict entre le forage et le réservoir - Mise en conformité par	01/03/2024	30/06/2028

Puiseaux	Objet	Date d'effet	Date d'échéance
	rapport au risque CVM de la route de Briarres - Adaptation du programme de renouvellement des branchements (plomb et vétuste)		

SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	Objet	Date d'effet	Date d'échéance
<b>Contrat</b>	<b>Contrat par affermage avec VEOLIA</b>	<b>01/07/2013</b>	<b>30/06/2028</b>

Les contrats de délégation de service public précisent les rôles et responsabilités de la Collectivité et du délégataire, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre, le prix du service et son évolution sur la durée du contrat.

- **Prestation de services Public :**

Une partie du service public d'eau potable est actuellement délégué à l'entreprise Veolia un contrat de prestation de service public qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce contrat a été signé pour une durée de 2 ans.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

Contrat	Prestataire	Date d'effet	Date d'échéance
<b>SIAEP BDOP*</b>	<b>Contrat par gérance avec VEOLIA</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>31/12/2026</b>

\*Briarres-sur-Essonne – Dimancheville – Orville-le-Pont

- **Régies :**

Les communes suivantes sont gérées directement en régie au 31 décembre 2024 :

<b>Aulnay-la-Rivière</b>	<b>Courcelles-le-Roi</b>
<b>Auxy</b>	<b>Desmonts</b>
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	<b>SIAEP EBG : Egry, Barville-en-Gâtinais et Gaubertin</b>
<b>Beaune-la-Rolande</b>	<b>Juranville</b>
<b>SIAEP BEG : Boësses, Echilleuses et Grangermont</b>	<b>Le Malesherbois</b>
<b>Bromeilles</b>	<b>Nancray-sur-Rimarde</b>
<b>Chambon-la-Forêt</b>	<b>-</b>

## 2. Concession de service public : le service d'eau potable

### 2.1. Les usagers du service

#### ➤ Population desservie

Sur le périmètre des concessions de la Collectivité, la population desservie par un réseau d'eau potable [D101.0] est estimée à environ 4 185 habitants en 2024. La population desservie a diminué de 1,20 % par rapport à 2023 (4 236).

Nombre d'habitants	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	767	760	-0,91%
Puisseaux	3 469	3 425	-1,27%
<b>Total</b>	<b>4 236</b>	<b>4 185</b>	<b>-1,20%</b>

#### ➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 2 099 en 2024, en augmentation de 0,33 % par rapport à l'exercice 2023 (2 092).

Abonnés du service	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	416	410	-1,44%
Puisseaux	1 676	1 689	0,78%
<b>Total</b>	<b>2 092</b>	<b>2 099</b>	<b>0,33%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38 abonnés/km au 31/12/2024. Elle a légèrement augmenté de 0,33 % par rapport au 31/12/2023, en raison de l'augmentation du nombre des abonnés.

#### ➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 90m<sup>3</sup>/abonné/an et de 45 m<sup>3</sup>/hab/an, au 31/12/2024.

La consommation annuelle par abonné moyenne diminue de 1,28 % entre 2023 et 2024 en raison d'une augmentation plus rapide du nombre d'abonnés par rapport à l'augmentation des volumes vendus.

## 2.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation en lien avec la production d'eau sur le territoire :

Communes	Captage, forage et puits	Station de production	Type de traitement
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	1	0	Désinfection au chlore liquide
Puiseaux	1	1	Désinfection à l'eau de Javel
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	-

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis les points de production les points de livraison d'achats d'eau jusqu'au compteur de l'abonné :

Communes	Réservoirs et bâches de reprise	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseaux (km)	Branchements	Compteurs
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	1	300	20,77	426	426
Puiseaux	1	2 000	33,82	1 793	1 793
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2 300</b>	<b>54,59</b>	<b>2 219</b>	<b>2 219</b>

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

## 2.3. Les ressources

Le SIAEP de La Neuville-sur-Essonne et de L'Ondreville-sur-Essonne n'a pas de ressource propre. L'approvisionnement en eau se fait donc par achat d'eau potable. Une convention d'achat a été signée auprès de la commune de Puiseaux.

Volumes produits (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	0	0	-
Puiseaux	289 053	283 049	-2,08%
<b>Total</b>	<b>289 053</b>	<b>283 049</b>	<b>-2,08%</b>

Volumes importés (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	56 646	67 611	<b>19,36%</b>
<b>Puiseaux</b>	0	0	-
<b>Total</b>	<b>56 646</b>	<b>67 611</b>	<b>19,36%</b>

Les volumes achetés du SIAEP sont en hausse de 19,4 % entre 2023 et 2024, alors que la consommation des abonnés a légèrement augmenté de 0,94 %. Ceci est dû à une augmentation des fuites sur le réseau.

## 2.4. La distribution

### 2.4.1. Les volumes exportés

La commune de Puiseaux produit de l'eau et a signé une convention de fourniture d'eau, comme cité précédemment, avec le SIAEP de La Neuville-sur-Essonne et de l'Ondreville-sur-Essonne mais également avec la commune de Desmonts. Ces volumes exportés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Volumes exporté (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>Desmonts</b>	-	920	-
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	56 646	67 611	<b>19,4%</b>
<b>Total</b>	<b>56 646</b>	<b>68 531</b>	<b>21,0%</b>

### 2.4.2. La distribution d'eau sur le territoire

#### 2.4.2.1. Les volumes mis en distribution et volumes vendus

##### ➤ Volume mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté.

Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	56 646	67 611	<b>19,36%</b>
<b>Puiseaux</b>	232 407	214 518	<b>-7,70%</b>
<b>Total</b>	<b>289 053</b>	<b>282 129</b>	<b>-2,40%</b>

Les volumes mis en distribution **diminuent de 2,40 %** entre 2023 et 2024, en cohérence avec l'augmentation des volumes importés du SIAEP et avec la diminution des volumes importés.

### ➤ Volume vendu aux usagers

Les volumes vendus aux usagers **diminuent de 1,05 %** entre 2023 et 2024, en cohérence avec la diminution des habitants desservis.

Volumes vendus aux usagers (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	33 841	34 151	<b>0,92%</b>
<b>Puiseaux</b>	156 728	154 412	<b>-1,48%</b>
<b>Total</b>	<b>190 569</b>	<b>188 563</b>	<b>-1,05%</b>

### ➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour le lavage ou la purge du réseau. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

Volumes consommés autorisés(m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	34 051	34 623	<b>1,68%</b>
<b>Puiseaux</b>	161 076	158 691	<b>-1,48%</b>
<b>Total</b>	<b>195 127</b>	<b>193 314</b>	<b>-0,93%</b>

Le volume consommé autorisé connaît **une légère diminution de 0,93 %** entre 2023 et 2024 et cette tendance est celle des volumes consommés autorisés.

## 2.4.2.2. Le réseau de distribution

### ➤ Linéaire de réseau

Linéaire du réseau (ml)	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	20 770	20 773	<b>0,01%</b>
<b>Puiseaux</b>	33 820	33 820	-
<b>Total</b>	<b>54 589</b>	<b>54 592</b>	<b>0,01%</b>

Le linéaire de réseau stagne entre 2023 et 2024.

### ➤ Branchements

Nombre de branchements	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	425	426	<b>0,24%</b>
<b>Puiseaux</b>	1 780	1 793	<b>0,73%</b>
<b>Total</b>	<b>2 205</b>	<b>2 219</b>	<b>0,63%</b>

En 2024, il est indiqué qu'il reste 9 branchements en plomb sur le territoire (contre 11 en 2023), donc 2 branchements ont été supprimés.

### ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable<sup>2</sup> [P103.2B] est de 120 points sur un barème de 120. Il est obtenu de la façon suivante :

	POINTS MAXIMUM
<b>Partie A</b>	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution hors branchements	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie B</b>	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15

	<b>POINTS MAXIMUM</b>
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie C</b>	
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de prélèvement, déversoirs...)	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation et identification des interventions (purges, renouvellement)	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	85	85	-
<b>Puiseaux</b>	85	85	-
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	-	<b>106</b>	-
<b>Moyenne</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	-

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est identique par rapport à 2023.

## 2.5. Les interventions et travaux sur le territoire

### ➤ Nombre de fuites

En 2024, le Délégué n'a pas effectué de la recherche de fuites sur le réseau.

Le nombre total de détections et de réparations de fuites sur le réseau est de 27 durant l'année 2024.

Nombre de fuites	Sur canalisations	Sur branchements	Sur compteurs	Total
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	2	3	1	<b>6</b>
<b>Puiseaux</b>	4	10	7	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>27</b>

### ➤ Renouvellements

- **Taux moyen de renouvellement des canalisations**

En 2024, il n'y a pas eu de renouvellement de réseau.

- **Taux de renouvellement des compteurs**

En 2024, 57 compteurs ont été remplacés. Ce qui donne un taux de remplacement de 2,6 % sur le territoire des concessions.

Nombre de compteurs	Compteurs	Compteurs remplacés	Taux de compteurs remplacés
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	426	45	<b>10,6%</b>
<b>Puiseaux</b>	1 793	12	<b>0,7%</b>
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>57</b>	<b>2,6%</b>

### ➤ Travaux par la Collectivité

Commune	Travaux	Montant
<b>Ondreville-sur-Essonne</b>	Pose de débitmètres de sectorisation Ondreville-sur-Essonne	38 917 €

## 2.6. Les performances du réseau

### 2.6.1. Le rendement

#### ➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros (importé)}}$$

#### ➤ Rendement du service

Le rendement atteint en 2024 diminue de 2,88 % par rapport à 2023 du fait des nombreuses fuites durant l'année 2024. Ainsi on constate en 2024 que ces problèmes de fuites ont impacté le rendement.

Rendement du service	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	60,1%	51,2%	<b>-14,81%</b>
<b>Puiseaux</b>	75,3%	80,3%	<b>6,64%</b>
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	-	<b>84,2%</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>67,7%</b>	<b>65,8%</b>	<b>-2,88%</b>

### 2.6.2. L'indice linéaire des volumes non comptés

#### ➤ Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptés}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

### ➤ Indice linéaire des volumes non comptés du service

Aucune exigence réglementaire n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés<sup>6</sup> [P105.3].

Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	3,01	4,40	<b>46,18%</b>
<b>Puiseaux</b>	6,13	4,86	<b>-20,72%</b>
<b>Moyenne</b>	<b>4,57</b>	<b>4,63</b>	<b>1,31%</b>

L'indice linéaire moyen des volumes non comptés en 2024 connaît une augmentation par rapport à 2023, en lien direct avec la diminution du rendement.

## 2.6.3. L'indice linéaire de pertes

### ➤ Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
<b>Bon</b>	<b>ILP &lt; 1,5</b>	<b>ILP &lt; 3</b>	<b>&lt; 7</b>
<b>Acceptable</b>	<b>1,5 ≤ ILP &lt; 2,5</b>	<b>3 ≤ ILP &lt; 5</b>	<b>7 ≤ ILP &lt; 10</b>
<b>Médiocre</b>	<b>2,5 ≤ ILP &lt; 4</b>	<b>5 ≤ ILP &lt; 8</b>	<b>10 ≤ ILP &lt; 15</b>
<b>Mauvais</b>	<b>ILP ≥ 4</b>	<b>ILP ≥ 8</b>	<b>ILP ≥ 15</b>

L'Agence de l'Eau détermine la catégorie du réseau avec l'indice linéaire de consommation (ILC) qui se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m <sup>3</sup> /km/j)	< 10	10 ≤ ILC < 30	≥ 30

Sur le territoire du SIAEP, l'indice linéaire de consommation est de 4,55 m<sup>3</sup>/km/j. Le réseau est donc rural.

Sur le territoire de Puiseaux, l'indice linéaire de consommation est de 18,36 m<sup>3</sup>/km/j. Le réseau est donc semi-rural.

### ➤ Indice linéaire de perte du service

Indice linéaire de perte du service (m <sup>3</sup> /km/j)	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	2,98	4,34	<b>45,64%</b>
Puiseaux	5,78	4,51	<b>-21,97%</b>
Moyenne SISPEA 2024		2,1	-
Moyenne	<b>4,38</b>	<b>4,43</b>	<b>1,03%</b>

Après la détermination de l'indice linéaire de consommation, l'indice linéaire de pertes est classé comme « mauvais » en 2024 pour le SIAEP et celui de Puiseaux est classé comme « acceptable ».

## 2.7. La qualité de l'eau

### ➤ Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Déléguataire et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité<sup>7</sup> des analyses de l'ARS en 2024 est de 100 % sur les paramètres biologiques [P101.1] et il n'y a pas eu de contrôle sanitaire sur les paramètres physico-chimiques [P102.1].

Conformité	Paramètres bactériologiques	Paramètres bactériologiques
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	100%	57,1%
<b>Puiseaux</b>	100%	61,5%
<b>Moyenne</b>	<b>100%</b>	<b>59,3%</b>

Une non-conformité ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

## 2.8. Le service aux usagers

### ➤ Relation à l'utilisateur

- Les branchements neufs

Ouverture de branchements	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]
<b>SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne</b>	1	100%
<b>Puiseaux</b>	1	100%

- Les interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est de 0,00 pour 1 000 abonnés.

Interruptions de service	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées <sup>8</sup> [P151.18] (nb/1000 abonnés)
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	4,88
Puiseaux	2,37

## ➤ Gestion clientèle

### ● Les réclamations

Le taux de réclamations<sup>9</sup> [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Réclamations	Taux de réclamations écrites [P155.19] (u/1000 abonnés)
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	2,44
Puiseaux	0,59

### ● Les impayés

Impayés	Taux d'impayés sur les factures de l'année [P154.0] (%)
SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	0,16
Puiseaux	2,17

## 3. Régie avec prestation de service : le service d'eau potable

### 3.1. Les usagers du service

#### ➤ Population desservie

Sur le périmètre de la prestation de la Collectivité, la population desservie par un réseau d'eau potable [D101.0] est estimée à environ 890 habitants en 2024.

Nombre d'habitants	2024
SIAEP BDOP*	890

\*Briarres-sur-Essonne – Dimancheville – Orville-le-Pont

#### ➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 489 en 2024.

Abonnés du service	2024
SIAEP BDOP	489

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33 abonnés/km au 31/12/2024.

#### ➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 76m<sup>3</sup>/abonné/an et de 42 m<sup>3</sup>/hab/an, au 31/12/2024.

## 3.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation en lien avec la production d'eau sur le territoire :

Communes	Captage, forage et puits	Station de production	Type de traitement
<b>SIAEP BDOP</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Traitement aux UV</b>

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis les points de production les points de livraison d'achats d'eau jusqu'au compteur de l'abonné :

Communes	Réservoirs et baches de reprise	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseaux (km)	Branchements
<b>SIAEP BDOP</b>	<b>1</b>	<b>200</b>	<b>14,81</b>	<b>523</b>

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

## 3.3. Les ressources

Le SIAEP BDOP s'approvisionne en eau par sa propre station de production, ainsi il n'importe pas de volumes d'eau.

Volumes produits (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	<b>51 241</b>	<b>43 949</b>	<b>-14,23%</b>

Les volumes produits du SIAEP sont en baisse de 14,2 % entre 2023 et 2024.

## 3.4. La distribution

### 3.4.1. Les volumes exportés

Le SIAEP BDOP n'exporte pas des volumes d'eau en dehors de son territoire.

### 3.4.2. La distribution d'eau sur le territoire

#### 3.4.2.1. Les volumes mis en distribution et volumes vendus

##### ➤ Volume mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté.

Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	51 241	43 949	<b>-14,23%</b>

Les volumes mis en distribution **diminuent de 14,23 %** entre 2023 et 2024, en cohérence avec la diminution des volumes produits.

##### ➤ Volume vendu aux usagers

Les volumes vendus aux usagers **diminuent de 3,96 %** entre 2023 et 2024, en cohérence avec les volumes produits

Volumes vendus aux usagers (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	39 104	37 556	<b>-3,96%</b>

##### ➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour le lavage ou la purge du réseau. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

Volumes consommés autorisés(m <sup>3</sup> )	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	39 344	37 899	<b>-3,7%</b>

Le volume consommé autorisé connaît **une diminution de 3,7 %** entre 2023 et 2024 et cette tendance est celle des volumes produits.

### 3.4.2.2. Le réseau de distribution

#### ➤ Linéaire de réseau

Linéaire du réseau (ml)	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP BDOP	14 807	14 807	-

Le linéaire de réseau stagne entre 2023 et 2024.

#### ➤ Branchements

Nombre de branchements	2023	2024	Evolution N-1/N
SIAEP BDOP	523	523	-

Aucuns branchements n'ont été renouvelés en 2024.

#### ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable<sup>2</sup> [P103.2B] est de 120 points sur un barème de 120. Il est obtenu de la façon suivante :

	POINTS MAXIMUM
<b>Partie A</b>	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution hors branchements	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie B</b>	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15

	<b>POINTS MAXIMUM</b>
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie C</b>	
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de prélèvement, déversoirs...)	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation et identification des interventions (purges, renouvellement)	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>		<b>2024</b>
<b>SIAEP BDOP</b>		<b>81</b>
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>		<b>106</b>

### 3.5. Les interventions et travaux sur le territoire

#### ➤ Nombre de fuites

En 2024, le Déléguataire n'a pas effectué de la recherche de fuites sur le réseau.

Le nombre total de détections et de réparations de fuites sur le réseau est de 2 durant l'année 2024.

Nombre de fuites	Sur canalisations	Sur branchements	Sur compteurs	Total
<b>SIAEP BDOP</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

### ➤ Renouvellements

- **Taux moyen de renouvellement des canalisations**

En 2024, il n'y a pas eu de renouvellement de réseau.

## 3.6. Les performances du réseau

### 3.6.1. Le rendement

#### ➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros (importé)}}$$

#### ➤ Rendement du service

Le rendement atteint en 2024 augmente de 12,2% par rapport à 2023 du fait du nombre faible de fuites durant l'année 2024. Ainsi on constate en 2024 que l'absence de fuites ont impacté le rendement.

Rendement du service	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	76,8%	86,2%	12,24%
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	-	84,2%	-

### 3.6.2. L'indice linéaire des volumes non comptés

#### ➤ Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

### ➤ Indice linéaire des volumes non comptés du service

Aucune exigence réglementaire n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés<sup>6</sup> [P105.3].

Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	<b>2,25</b>	<b>1,16</b>	<b>-48,44%</b>

L'indice linéaire moyen des volumes non comptés en 2024 connaît une forte diminution par rapport à 2023, en lien direct avec l'augmentation du rendement.

### 3.6.3. L'indice linéaire de pertes

#### ➤ Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
<b>Bon</b>	<b>ILP &lt; 1,5</b>	<b>ILP &lt; 3</b>	<b>&lt; 7</b>
<b>Acceptable</b>	<b>1,5 ≤ ILP &lt; 2,5</b>	<b>3 ≤ ILP &lt; 5</b>	<b>7 ≤ ILP &lt; 10</b>



<b>Médiocre</b>	<b>2,5 ≤ ILP &lt; 4</b>	<b>5 ≤ ILP &lt; 8</b>	<b>10 ≤ ILP &lt; 15</b>
<b>Mauvais</b>	<b>ILP ≥ 4</b>	<b>ILP ≥ 8</b>	<b>ILP ≥ 15</b>

L'Agence de l'Eau détermine la catégorie du réseau avec l'indice linéaire de consommation (ILC) qui se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumens vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

<b>CATEGORIE DE RESEAU</b>	<b>RURAL</b>	<b>SEMI-RURAL</b>	<b>URBAIN</b>
<b>ILC (m³/km/j)</b>	<b>&lt; 10</b>	<b>10 ≤ ILC &lt; 30</b>	<b>≥ 30</b>

Sur le territoire du SIAEP, l'indice linéaire de consommation est de 6,99 m³/km/j. Le réseau est donc rural.

➤ **Indice linéaire de perte du service**

Indice linéaire de perte du service (m3/km/j)	2023	2024	Evolution N-1/N
<b>SIAEP BDOP</b>	2,20	1,12	-49,09%
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	-	2,1	-

Après la détermination de l'indice linéaire de consommation, l'indice linéaire de pertes est classé comme « bon » en 2024 pour le SIAEP BDOP.

### 3.7. La qualité de l'eau

#### ➤ Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégué et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité<sup>7</sup> des analyses de l'ARS en 2024 est de 100 % sur les paramètres biologiques [P101.1] et il n'y a pas eu de contrôle sanitaire sur les paramètres physico-chimiques [P102.1].

Conformité	Paramètres bactériologiques	Paramètres bactériologiques
SIAEP BDOP	100%	57,1%

## 4. Régies directes : le service d'eau potable

### 4.1. Les usagers du service

#### ➤ Population desservie

Sur le périmètre des régies de la Collectivité, la population desservie par un réseau d'eau potable [D101.0] est estimée à environ 16 918 habitants en 2024.

Nombre d'habitants	2024
Aulnay-la-Rivière	515
Auxy	959
Barville-en-Gâtinais	996
Batilly-en-Gâtinais	456
Beaune-la-Rolande	2 080
SIAEP BEG	996
Bromeilles	350
Chambon-la-Forêt	967
Courcelles-le-Roi	296
Desmonts	173
Egry	450
Gaubertin	8 311
Juranville	589
<b>Total</b>	<b>16 918</b>

\*Boësses, Echilleuses et Grangermont

#### ➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 8 768 en 2024.

Abonnés du service	2024
Aulnay-la-Rivière	285
Auxy	560
Barville-en-Gâtinais	174
Batilly-en-Gâtinais	250
Beaune-la-Rolande	2 286
SIAEP BEG	697
Bromeilles	199

<b>Chambon-la-Forêt</b>	<b>472</b>
<b>Courcelles-le-Roi</b>	<b>179</b>
<b>Desmonts</b>	<b>90</b>
<b>Egry</b>	<b>210</b>
<b>Gaubertin</b>	<b>147</b>
<b>Juranville</b>	<b>246</b>
<b>Le Malesherbois</b>	<b>3 731</b>
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	<b>342</b>
<b>Total</b>	<b>8 768</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36 abonnés/km au 31/12/2024.

### ➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 109 m<sup>3</sup>/abonné/an et de 57 m<sup>3</sup>/hab/an, au 31/12/2024.

## 4.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation en lien avec la production d'eau sur le territoire :

Communes	Captage, forage et puits	Station de production	Type de traitement
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	1	1	Désinfection à l'eau de Javel
<b>Auxy</b>	2	0	Désinfection à l'eau de Javel
<b>Beaune-la-Rolande</b>	2	1	-
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	1	1	-
<b>SIAEP BEG</b>	1	1	Chlore gazeux
<b>Bromeilles</b>	1	0	Chlore gazeux
<b>Chambon-la-Forêt</b>	1	0	-
<b>Desmonts</b>	1	0	-
<b>Egry</b>	1	0	-
<b>Juranville</b>	1	0	-
<b>Le Malesherbois</b>	8	6	Désinfection chlore liquide
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	1	0	-
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	-

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis les points de production les points de livraison d'achats d'eau jusqu'au compteur de l'abonné :

Communes	Suppresseurs	Réservoirs et bâches de reprise	Linéaire de réseaux (km)
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	2	2	8,88
<b>Auxy</b>	6	2	20,60
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	-	-	5,62
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	2	2	8,00
<b>Beaune-la-Rolande</b>	5	2	38,70
<b>SIAEP BEG</b>	-	1	24,00
<b>Bromeilles</b>	-	1	5,65
<b>Chambon-la-Forêt</b>	-	1	19,75

<b>Courcelles-le-Roi</b>	-	1	5,00
<b>Egry</b>	-	2	9,76
<b>Desmonts</b>	2	2	9,76
<b>Gaubertin</b>	1	-	8,02
<b>Juranville</b>	-	1	19,20
<b>Le Malesherbois</b>	15	7	82,90
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	-	1	11,00
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>269,28</b>

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

### 4.3. Les ressources

Les régies s'approvisionnent en eau par sa propre station de production, ainsi elles n'importent pas de volumes d'eau hormis pour la commune de Courcelles-le-Roi

Volumes produits (m <sup>3</sup> )	2024
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	40 501
<b>Auxy</b>	72 836
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	18 536
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	22 218
<b>Beaune-la-Rolande</b>	224 885
<b>SIAEP BEG</b>	68 314
<b>Bromeilles</b>	26298
<b>Chambon-la-Forêt</b>	52 976
<b>Courcelles-le-Roi</b>	0
<b>Desmonts</b>	10 338
<b>Egry</b>	26 603
<b>Gaubertin</b>	13 455
<b>Juranville</b>	23 372
<b>Le Malesherbois</b>	521 676

Volumes produits (m <sup>3</sup> )		2024
Nancray-sur-Rimarde		34 000
<b>Total</b>		<b>1 156 008</b>

Les communes de Beaune-la-Rolande, de Courcelles-le-Roi et de Desmonts achètent de l'eau respectivement aux communes d'Egry, de Chambon-la-Forêt de Puiseaux. Le Malesherbois achète des volumes d'eau à l'extérieur du territoire du Syndicat.

Volumes importés (m <sup>3</sup> )		2024
Beaune-la-Rolande		969
Courcelles-le-Roi		17 784
Desmonts		950
Le Malesherbois		67 685
<b>Total</b>		<b>87 388</b>

## 4.4. La distribution

### 4.4.1. Les volumes exportés

Comme cité précédemment, les communes d'Egry et de Chambon-la-Forêt vendent respectivement des volumes d'eau au sein du territoire des régies aux communes de Beaune-la-Rolande et de Courcelles-le-Roi.

Volumes exportés (m <sup>3</sup> )		2024
Egry		969
Chambon-la-Forêt		17 784
<b>Total</b>		<b>18 753</b>

### 4.4.2. La distribution d'eau sur le territoire

#### 4.4.2.1. Les volumes mis en distribution et volumes vendus

##### ➤ Volume mis en distribution



Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté.

Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> )	2024
Aulnay-la-Rivière	40 501*
Auxy	72 836
Barville-en-Gâtinais	18 536
Batilly-en-Gâtinais	22 218
Beaune-la-Rolande	225 854
SIAEP BEG	68 314
Bromeilles	26 298
Chambon-la-Forêt	35 192
Courcelles-le-Roi	17 784
Desmonts	11 288
Egry	25 634
Gaubertin	13 455
Juranville	23 372
Le Malesherbois	589 361
Nancray-sur-Rimarde	34 000
<b>Total</b>	<b>1 224 643</b>

### ➤ Volume vendu aux usagers

Volumes vendus au usagers (m <sup>3</sup> )	2024
Aulnay-la-Rivière	45 313
Auxy	49 651
Barville-en-Gâtinais	16 026
Batilly-en-Gâtinais	20 138
Beaune-la-Rolande	142 579
SIAEP BEG	56 639

Volumes vendus au usagers (m <sup>3</sup> )	2024
<b>Bromeilles</b>	18 747
<b>Chambon-la-Forêt</b>	43 292
<b>Courcelles-le-Roi</b>	13 941
<b>Desmonts</b>	6 913
<b>Egry</b>	21 914
<b>Gaubertin</b>	11 430
<b>Juranville</b>	23 290
<b>Le Malesherbois</b>	455 612
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	23 583
<b>Total</b>	<b>949 068</b>

### ➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour le lavage ou la purge du réseau. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	2024
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	45 513
<b>Auxy</b>	52 151
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	16 206
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	20 438
<b>Beaune-la-Rolande</b>	142 579
<b>SIAEP BEG</b>	57 259
<b>Bromeilles</b>	18 747

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	2024
<b>Chambon-la-Forêt</b>	43 292
<b>Courcelles-le-Roi</b>	13 941
<b>Desmonts</b>	7 754
<b>Egry</b>	21 914
<b>Gaubertin</b>	11 430
<b>Juranville</b>	23 290
<b>Le Malesherbois</b>	458 401
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	30 083
<b>Total</b>	<b>962 998</b>

#### 4.4.2.2. Le réseau de distribution

##### ➤ Branchements

Nombre de branchements*	2024
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	285
<b>Auxy</b>	560
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	174
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	250
<b>Beaune-la-Rolande</b>	2 286
<b>SIAEP BEG</b>	697
<b>Bromeilles</b>	199
<b>Chambon-la-Forêt</b>	472
<b>Courcelles-le-Roi</b>	179
<b>Desmonts</b>	90
<b>Egry</b>	210
<b>Gaubertin</b>	147
<b>Juranville</b>	246
<b>Le Malesherbois</b>	3 604

<b>Nombre de branchements*</b>	<b>2024</b>
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	<b>342</b>
<b>Total</b>	<b>8 768</b>

\*Hypothèse qu'un branchement = un abonné

### ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable<sup>2</sup> [P103.2B] est de 120 points sur un barème de 120. Il est obtenu de la façon suivante :

	<b>POINTS MAXIMUM</b>
<b>Partie A</b>	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution hors branchements	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie B</b>	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
<b>Partie C</b>	
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de prélèvement, déversoirs...)	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation et identification des interventions (purges, renouvellement)	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5

	<b>POINTS MAXIMUM</b>
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2024
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	75
<b>Auxy</b>	104
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	75
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	95
<b>Beaune-la-Rolande</b>	105
<b>SIAEP BEG</b>	72
<b>Bromeilles</b>	91
<b>Chambon-la-Forêt</b>	90
<b>Courcelles-le-Roi</b>	105
<b>Desmonts</b>	90
<b>Egry</b>	95
<b>Gaubertin</b>	85
<b>Juranville</b>	105
<b>Le Malesherbois</b>	75
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	105
<b>Moyenne SISPEA</b>	<b>106</b>
<b>Moyenne</b>	<b>90</b>

## 4.5. Les performances du réseau

### 4.5.1. Le rendement

#### ➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros (importé)}}$$

#### ➤ Rendement du service

Rendement du service	2024
Aulnay-la-Rivière	_*
Auxy	71,6%
Barville-en-Gâtinais	87,4%
Batilly-en-Gâtinais	92,0%
Beaune-la-Rolande	63,1%
SIAEP BEG	83,8%
Bromeilles	71,3%
Chambon-la-Forêt	_*
Courcelles-le-Roi	78,4%
Desmonts	68,7%
Egry	86,0%
Gaubertin	84,9%
Juranville	99,6%
Le Malesherbois	77,8%
Nancray-sur-Rimarde	88,5%
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	<b>84,2%</b>
<b>Moyenne</b>	<b>80,5%</b>

\*Valeurs non calculables car les volumes facturés sont plus importants que les volumes mis en distribution pendant la période de relevé des volumes facturés plus longue que celle des volumes mis en distribution

## 4.5.2. L'indice linéaire de consommation

### ➤ Définition

L'indice linéaire de consommation représente le volume d'eau consommé rapporté à la longueur du réseau de distribution.

Il se calcule en faisant le ratio entre la somme entre le volume exporté et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

### ➤ Indice linéaire de consommation

Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	2024
Aulnay-la-Rivière	14,0
Auxy	6,9
Barville-en-Gâtinais	7,9
Batilly-en-Gâtinais	7,0
Beaune-la-Rolande	10,1
SIAEP BEG	6,5
Bromeilles	9,1
Chambon-la-Forêt	8,5
Courcelles-le-Roi	7,6
Desmonts	2,2
Egry	6,4
Gaubertin	3,9
Juranville	3,3
Le Malesherbois	15,1
Nancray-sur-Rimarde	7,5
<b>Moyenne</b>	<b>7,7</b>

### 4.5.3. L'indice linéaire de pertes

#### ➤ Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence réglementaire n'existe.

#### ➤ Indice linéaire de perte du service

Indice linéaire de perte du service (m <sup>3</sup> /km/j)	2024
Aulnay-la-Rivière	-*
Auxy	3,1
Barville-en-Gâtinais	1,2
Batilly-en-Gâtinais	0,7
Beaune-la-Rolande	5,9
SIAEP BEG	1,3
Bromeilles	3,7
Chambon-la-Forêt	-*
Courcelles-le-Roi	2,1
Desmonts	4,4
Egry	1,3
Gaubertin	2,5
Juranville	0,0
Le Malesherbois	4,4
Nancray-sur-Rimarde	2,6
<b>Moyenne SISPEA 2024</b>	<b>2,1</b>

**Indice linéaire de perte du service  
(m3/km/j)****2024****Moyenne****2,31**

\*Valeurs non calculables car les volumes facturés sont plus importants que les volumes mis en distribution, ce qui s'explique par une période de relevé des volumes facturés plus longue que celle des volumes mis en distribution



# 5. Les interventions et travaux sur le territoire

## ➤ Travaux engagés en 2024

BUDGET	MARCHES ENGAGES EN 2024 PAR LES COMMUNES			SUBVENTIONS		
	Commune ou Syndicat	NOM DU MARCHE	NOUVEAU MONTANT MARCHE H.T.	SUBVENTION attendues	SUBVENTIONS - acomptes reçu par les communes	SUBVENTIONS - reste à percevoir ou perçu en 2025
EAU	Batilly	MOE - forage de Batilly	45 900,00 €			
		TRAVAUX - création forage	286 824,50 €	140 311,00 €	112 249,00 €	28 062,00 €
		TRAVAUX - équipement / raccordement	173 549,00 €	188 498,00 €	0,00 €	188 498,00 €
			266 451,00 €			
	DUP/AAC	79 289,11 €	41 622,00 €	0,00 €	41 622,00 €	
	Aulnay la Rivière	MOE	65 455,00 €	5 168,00 €	0,00 €	5 168,00 €
	Le Malesherbois	Mission MOE interconnexion du forage à Mainvilliers avec les châteaux d'eau à Mainvilliers, Orveau-Bellesauve et Nangeville	109 146,68 €	Phase conception accordée: 33 700 €, Phase réalisation accordée : 1 265 333€	26 960,00 €	6 740,00 €
		Travaux d'interconnexion du forage à Mainvilliers avec les communes déléguées de Mainvilliers, Orveau-Bellesauve et Nangeville	1 794 324,00 €		0,00 €	1 265 333,00 €
			1 439 146,00 €			
		Mission CT interconnexion Mainvilliers	5 535,00 €			
		Mission CSPA interconnexion Mainvilliers	4 710,00 €			
		Réhabilitation des réservoirs Mainvilliers et Orveau-Bellesauve	421 058,70 €	Demande a faire - 40%		
		AAC Mainvilliers	39 957,50 €	Accordée: 31 966 €	0,00 €	31 966,00 €
		DUP forage de Mainvilliers	20 900,00 €	Refusée		
		Mission MOE interconnexion des réseaux d'eau potable de LABROSSE et COUDRAY, le comblement du forage et la démolition du château d'eau de LABROSSE	50 277,50 €		0,00 €	8 088,00 €
		Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de LABROSSE et COUDRAY, le comblement du forage de LABROSSE	724 837,80 €	Phase conception accordée: 8 088 €, Phase réalisation accordée : 322 353	0,00 €	322 353,00 €
			64 750,00 €			
		Mission CSPA interconnexion LABROSSE-COUDRAY	2 320,00 €			
		Travaux AEP MANCHECOURT	120 000,00 €			
		Régularisation DUP Vauluizard - Malesherbes	30 636,25 €	Refusée		
	SIAEP NEUVILLE ONDREVILLE	Travaux Sectorisation La Neuville / Ondreville	38 917,20 €	pas de subvention		
	Beuane la Rolande	SDAEP Beuane-la-Rolande	104 624,00 €			
	Puisseaux	Réhabilitation du réservoir de Puisseaux	44 900,00 €	Demande a faire - 40%		
		Nouveau forage de Puisseaux	95 000,00 €	Demande a faire - 40%		
		AAC forage de Puisseaux	62 500,00 €	69 040,00 €		69 040,00 €
	Desmots	Réhabilitataion du forage	355 000,00 €	40%		
	Chambon la Foret	Réhabilitataion du château d'eau	289 450,00 €			

\*Ces travaux sont lancés par les communes en 2024 et repris par la CCPG en 2025. Le taux de réalisation en 2024 est d'environ 11%.

## 5.1. La qualité de l'eau

### ➤ Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégué et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité<sup>7</sup> des analyses de l'ARS en 2024 est de 100 % sur les paramètres biologiques [P101.1] et il n'y a pas eu de contrôle sanitaire sur les paramètres physico-chimiques [P102.1].

Conformité	Paramètres bactériologiques	Paramètres physico-chimiques
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	100,0%	0,0%
<b>Auxy</b>	94,1%	100,0%
<b>Barville-en-Gâtinais</b>	100,0%	0,0%
<b>Batilly-en-Gâtinais</b>	87,5%	0,0%
<b>Beaune-la-Rolande</b>	100,0%	100,0%
<b>SIAEP BEG</b>	100,0%	100,0%
<b>Bromeilles</b>	100,0%	100,0%
<b>Chambon-la-Forêt</b>	100,0%	100,0%
<b>Courcelles-le-Roi</b>	100,0%	100,0%
<b>Desmonts</b>	NF	NF
<b>Egry</b>	66,7%	66,7%
<b>Gaubertin</b>	100,0%	67,2%
<b>Juranville</b>	100,0%	100,0%
<b>Le Malesherbois</b>	96,4%	66,1%
<b>Nancray-sur-Rimarde</b>	66,7%	83,3%
<b>Moyenne</b>	<b>96,0%</b>	<b>75,0%</b>

## 6. Les éléments financiers du service d'eau potable

### 6.1. Concession du service public

#### 6.1.1. Le tarif du service

Le tarif de l'eau potable est constitué :

- D'une part « Exploitant » qui revient au délégataire (Véolia) pour la gestion du service
- D'une part « Collectivité » qui revient à la Collectivité pour financer des travaux
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau)

Ce tarif comprend une partie fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation).

	Désignation	SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	Puiseaux
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	61,44 €	45,86 €
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,8832 €	0,7070 €
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	5,00 €	25,00 €
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,5910 €	0,4900 €
Redevances et taxes	Prélèvement sur la ressource en eau [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,2248 €	0,1774 €
	Redevance Consommation [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,330 €	0,460 €
	Redevance Performance [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,018 €	0,018 €
	<b>TVA</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,5%</b>

Facture 120 m <sup>3</sup>	SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	Puiseaux
<b>Part de l'exploitant</b>	<b>167,42 €</b>	<b>130,70 €</b>
<b>Part de la collectivité</b>	<b>75,92 €</b>	<b>83,80 €</b>
Prélèvement sur la ressource en eau	26,98 €	21,29 €
Redevance consommation	39,60 €	55,20 €
Redevance performance	2,16 €	2,16 €
<b>Total HT</b>	<b>312,08 €</b>	<b>293,15 €</b>
TVA	15,68 €	14,95 €
<b>Total TTC</b>	<b>327,76 €</b>	<b>308,10 €</b>
<b>Total TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,731 €</b>	<b>2,568 €</b>

## 6.1.2. Les recettes

### ➤ Recettes de vente d'eau

Les recettes de vente d'eau se composent des abonnements et parts variables relatifs à la vente d'eau. En 2024, les recettes de vente d'eau se répartissent comme suit.

Recettes de vente d'eau	SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	Puiseaux
Délégataires	55 233 €	268 042 €

### ➤ Autres recettes d'exploitation

Les recettes du délégataire comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchement neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service, contrôle de compteurs...). Ces recettes sont comptées hors vente d'eau aux abonnés.

Autres recettes d'exploitation	SIAEP La Neuville-sur-Essonne et Ondreville-sur-Essonne	Puiseaux
Produits des travaux	0 €	20 435 €
Produits accessoires	572 €	5 386 €
<b>Total</b>	<b>572 €</b>	<b>25 821 €</b>

## 6.2. Régie avec prestation de service

### 6.2.1. Le tarif du service

Le tarif de l'eau potable est constitué :

- D'une part « Collectivité » qui revient à la Collectivité pour financer des travaux
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau)

Ce tarif comprend une partie fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation).

	Désignation	BDOP*
<b>Part de la collectivité</b>	Part fixe [€ HT/an]	13,33 €
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1,9000 €
<b>Redevances et taxes</b>	Prélèvement sur la ressource en eau [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,0820 €
	Redevance Pollution [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,38 €

\*Facture émise le 05/06/2024

Facture 120 m <sup>3</sup>		BDOP*
<b>Part de la collectivité</b>		241,33 €
Redevance Prélèvement		9,84 €
Redevance Pollution		45,60 €
<b>Total</b>		<b>296,77 €</b>
<b>Total au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>		<b>2,473 €</b>

## 6.3. Régies

### 6.3.1. Le tarif du service

Le tarif de l'eau potable est constitué :

- D'une part « Collectivité » qui revient à la Collectivité pour financer des travaux
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau)

Ce tarif comprend une partie fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation).

\*Tarifs affichés sont ceux appliqués par les communes du 01/07/2023 au 30/06/2024

\*\*Tarifs affichés sont ceux appliqués par les communes du 01/09/2023 au 31/08/2024

\*\*\*Tarifs affichés sont ceux appliqués par les communes du 01/07/2024 au 31/12/2024

	Désignation	Aulnay-la-Rivière	Barville-en-Gâtinais*	Beaune-la-Rolande**	BEG	Bromeilles	Chambon-la-Forêt	Courcelles-le-Roi**	Egry***	Gaubertin	Juranville	Le Malesherbois
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	1,38 €	40,00 €	20,00 €	NR	NT	NT	20,00 €	15,00 €	NT	NT	22,77 €
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,3	1,2700 €	1,0600 €	NR	NT	NT	1,0600 €	0,9500 €	NT	NT	1,88 €
	Redevance Pollution [€ HT/m³]	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	NR	NT	NT	0,3800 €	0,3800 €	NT	NT	0,3800 €

	Désignation	Auxy	Batilly-en-Gâtinais	Desmonts	Nancray-en-Rimarde
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	75,00 €	75,00 €	34,00€	75,00€
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	3,0000 €	3,0000 €	2,520€	3,000€
	Prélèvement sur la ressource en eau [€ HT/m³]	0,135 €	0,0990 €	-	0,0990 €
	Redevance Pollution [€ HT/m³]	-	-	0,380€	-
	Redevance Consommation [€ HT/m³]	0,46 €	0,48 €	-	0,48 €
	Redevance performance [€ HT/m³]	0,02 €	0,02 €	-	0,02 €
	<b>TVA</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,5%</b>

NR : Non-référencié

NT : Non-transmis

Facture 120 m³	Aunay-la-Rivière	Barville-en-Gâtinais*	Beaune-la-Rolande**	BEG	Bromeilles	Chambon-la-Forêt	Courcelles-le-Roi**	Egry***	Gaubertin	Juranville	Le Malesherbois
<b>Part de la collectivité</b>	<b>166,98 €</b>	<b>192,40 €</b>	<b>147,20 €</b>	<b>NR</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>192,40 €</b>	129,00 €	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>248,37 €</b>
Redevance pollution	45,60 €	45,60 €	45,60 €	NR	NT	NT	45,60 €	45,60 €	NT	NT	45,60 €
<b>Total</b>	<b>212,58 €</b>	<b>238,00 €</b>	<b>192,80 €</b>	<b>NR</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>238,00 €</b>	<b>174,60 €</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>293,97 €</b>
<b>Total au m³ pour 120 m³</b>	<b>1,772 €</b>	<b>1,983 €</b>	<b>1,607 €</b>	<b>NR</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>1,983 €</b>	<b>1,455 €</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>2,450 €</b>

Facture 120 m <sup>3</sup>	Auxy	Batilly-en-Gâtinais	Desmonts	Nancray-en-Rimarde
<b>Part de la collectivité</b>	<b>435,00 €</b>	<b>435,00 €</b>	<b>336,40 €</b>	<b>435,56 €</b>
Prélèvement	16,20 €	11,88 €	0,00 €	11,88 €
Redevance pollution	0,00 €	0,00 €	45,60 €	0,00 €
Redevance Consommation	55,20 €	57,60 €	0,00 €	57,60 €
Redevance Performance	2,16 €	2,28 €	0,00 €	2,28 €
<b>Total HT</b>	<b>508,56 €</b>	<b>506,76 €</b>	<b>382,00 €</b>	<b>507,32 €</b>
TVA	27,85 €	27,75 €	21,01 €	27,78 €
<b>Total TTC</b>	<b>536,41 €</b>	<b>534,51 €</b>	<b>403,01 €</b>	<b>535,10 €</b>
<b>Total TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>4,470 €</b>	<b>4,454 €</b>	<b>3,358 €</b>	<b>4,459 €</b>

NR : Non-référencié

NT : Non-transmis

# ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

Annexe II : RPQS du service d'eau potable 2024

# Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

## ➤ Service de distribution de l'eau potable

- 1. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral en place, travaux terminés	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :

10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.  
5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

  - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
  - + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
  - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
  - + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
  - + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
  - + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
  - + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
  - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
  - + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
  - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul :  $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N-4 \text{ à } N) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N) \times 100$
- 4. Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommé sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 5. Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 6. Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 7. Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.  
**Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques** : Nombre de prélèvements physicochimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.  
Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m<sup>3</sup>/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
- 8. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 9. Taux de réclamations** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

- 10. Taux d'impayés** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)
  
- 11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

# Annexe II : RPQS du service d'eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 045-200071850-20250923-2025105-DE

